

Dijon le 17 juin 2022

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **TRANSFERT TEMPORAIRE DES SERVICES DE LA SOUS-PREFECTURE DE BEAUNE DANS LES LOCAUX DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE BEAUNE A COMPTER DU 20 JUIN 2022**

**Les services de la sous-préfecture de Beaune seront temporairement implantés, à compter du lundi 20 juin prochain et pour une durée d'environ 14 mois, au sein de l'antenne de Beaune de la direction départementale des territoires (DDT) située 6-8 rue Marie Favart à Beaune.**

Ce transfert temporaire permettra de réaliser les travaux nécessaires à l'aménagement d'une Maison de l'Etat à la sous-préfecture de Beaune qui devrait ouvrir durant le second semestre 2023, et regroupera, sur le site, au 10 rue Fraisse à Beaune, les services de la sous-préfecture et ceux de l'antenne de Beaune de la DDT.

Cette Maison de l'Etat confortera la présence de l'État dans le Sud de la Côte-d'Or, dans une logique de meilleure accessibilité pour les collectivités locales, les services partenaires et la population. Concentrés sur deux sites (sous-préfecture et centre des finances publiques), les services administratifs de l'État auront ainsi une visibilité renforcée à Beaune. La présence et l'action de l'Etat seront plus lisibles et plus faciles à appréhender pour les usagers.

De plus, dans un souci de renforcement de la proximité des services de l'État à l'échelon infradépartemental, la localisation sur un même site de deux administrations majeures de l'État – sous-préfecture et DDT – qui ont de nombreux sujets en commun, dont l'ingénierie territoriale, facilitera le partage de l'information et de l'expertise sur les dossiers, au profit des usagers, notamment des collectivités locales. L'État accentuera ainsi sa capacité et son agilité à participer, au plus près des territoires et aux cotés des collectivités locales, à la politique de relance de notre pays.

Par ailleurs, cette opération permettra de rationaliser les frais de fonctionnement et d'augmenter la performance énergétique des implantations de l'État à Beaune. L'État se doit d'être exemplaire dans le domaine des économies d'énergie et du développement durable.

#### **Important :**

**Durant le déménagement des services de la sous-préfecture vers l'antenne de Beaune de la DDT, du lundi 20 au vendredi 24 juin prochains, les services seront uniquement joignables par mail à cette adresse : [sp-beaune@cote-dor.gouv.fr](mailto:sp-beaune@cote-dor.gouv.fr) et seules les urgences pourront être traitées.**

**Le point numérique rouvrira dans les locaux de la DDT à compter du jeudi 23 juin (8h30-12h45) puis à compter du 27 juin, de 8H30 à 12h45, tous les jours sauf le jeudi de 13h00 à 17h15**